



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/8  
29 octobre 2007

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Cinquante-troisième réunion  
Montréal, 26 – 30 novembre 2007

**ETUDE THEORIQUE APPROFONDIE  
SUR LES PROJETS DE FAIBLE VOLUME DE BROMURE DE METHYLE**

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

## TABLE DES MATIÈRES

Résumé.....	3
I. Historique.....	4
II. Aspects analysés et méthodologie utilisée.....	6
III. Tendances de la consommation de bromure de méthyle et conformité des pays .....	7
IV. Projets mis en œuvre dans les pays à faible volume de consommation.....	8
IV.1 Présentation.....	8
IV.2 Projets mondiaux.....	9
IV.3 Projets régionaux.....	9
IV.4 Projets individuels.....	10
V. Durabilité .....	12
VI. Conclusions et recommandations .....	13
VII. Mesures attendues du Comité exécutif .....	14

## ANNEXES

Annexe I	Résumés des entretiens
Annexe II	Questionnaire sur les pays à faible volume de consommation et les projets associés envoyé aux agences d'exécution et aux agents du PAC chargés de cette substance.
Annexe III	Tableau 1 : Consommation de référence de bromure de méthyle et dernière consommation inférieures à 5 tonnes PAO Tableau 2 : Consommation de référence inférieure à 5 tonnes PAO et dernière consommation supérieure à 5 tonnes PAO Tableau 3 : Aucune consommation de référence déclarée et dernière consommation inférieure à 5 tonnes PAO Tableau 4 : Consommation de référence supérieure à 5 tonnes PAO et dernière consommation inférieure à 5 tonnes PAO Tableau 5 : Pays visés à l'Article 5 n'ayant pas ratifié l'Amendement de Copenhague
Annexe IV	Aperçu des projets mondiaux et régionaux d'élimination du bromure de méthyle
Annexe V	a) Aperçu des projets individuels dans les pays à faible volume de consommation b) Aperçu des projets individuels assortis de conditions convenues

## Résumé

1. Les pays à faible volume de consommation de bromure de méthyle sont les 95 pays dont la consommation de référence de cette substance est inférieure à 5 tonnes PAO. Ces pays ont souvent bénéficié d'une assistance technique et d'activités de sensibilisation pour éviter l'augmentation de la consommation de bromure de méthyle, notamment possible en cas de développement soudain de certains secteurs agricoles (horticulture intensive, floriculture, etc.) ou d'augmentation des exigences en matière de fumigation à des fins commerciales (par exemple, besoins de stockage particuliers dans un pays ou demande accrue pour des applications sanitaires et préalables à l'expédition). Le risque d'un commerce illicite a également été identifié dans les pays dépourvus de réglementation ou de mesures de contrôle du bromure de méthyle. Bien que les quantités de bromure de méthyle éliminées dans le cadre de projets menés dans les pays à faible consommation soient faibles, leur impact est important pour éviter l'augmentation de la consommation et maintenir le respect du Protocole de Montréal.

2. La grande majorité des pays a respecté le gel de 2002 et la réduction de 20 % de la consommation prévue pour 2005. D'après les dernières consommations déclarées, seuls cinq pays visés à l'Article 5 (Fidji, Guatemala, Honduras, Jamahiriya arabe libyenne et Arabie Saoudite) n'ont pas respecté cette échéance de réduction tandis que deux d'entre eux (Fidji et Arabie Saoudite) sont des pays à faible volume de consommation. Au moment de la rédaction du présent document, l'Arabie Saoudite n'avait pas déclaré de consommation pour 2006 ni soumis de plan d'action pour son retour à la conformité. Elle a toutefois demandé la modification de sa consommation de référence et prépare, avec l'assistance du PNUE et de l'ONUDI, un rapport détaillé qui sera soumis à la 40e réunion du Comité d'application. Dans le cas des Fidji, la non-conformité tient essentiellement au fait que la consommation de référence était très faible (0,7 tonne) en raison de l'absence de système de notification et de cadre réglementaire lorsque les données de consommation ont été recueillies pour les années de référence.

3. Cinquante-quatre projets ont été approuvés dans des pays à faible volume de consommation depuis 1995. Quatorze de ces projets sont en cours (12 projets individuels et 2 régionaux en Afrique et en Amérique centrale) tandis que les autres sont terminés. La majorité de ces projets portent sur des questions techniques et de réglementation liées à l'élimination du bromure de méthyle et prévoient l'élaboration de politiques. De nombreux projets de formation comprennent des activités avec les services des douanes, pour élaborer une législation spécifique au bromure de méthyle, si nécessaire, et former les agents à détecter et éviter les importations illicites de cette substance.

4. Très peu de projets évaluent la viabilité économique des solutions de remplacement. Cet aspect sort du cadre des projets d'assistance technique mais est important pour convaincre les utilisateurs d'adopter de telles solutions. L'analyse des problèmes, notamment grâce à la préparation d'études de cas concernant des utilisations spécifiques du bromure de méthyle, pourrait être utile à cette fin. Les faibles prix et la forte disponibilité de cette substance dans certains pays ont nui à l'adoption rapide des solutions de remplacement. La possibilité que le bromure de méthyle importé pour des applications sanitaires et préalables à l'expédition soit détourné vers des utilisations réglementaires n'a pas été abordée par la majorité des projets, mais a été mentionnée à plusieurs reprises lors des entretiens menés dans le cadre de la présente évaluation.

5. Le projet régional pour les pays africains à faible volume de consommation, bien qu'ayant contribué à la conformité de tous les pays participants, s'est heurté à des problèmes de mise en œuvre. Ceux-ci étaient essentiellement liés à la diversité des pays concernés, au faible volume de financement par pays, à des problèmes de communication dans certains cas et à des tensions entre les agences d'exécution. Les nouveaux efforts régionaux visant l'harmonisation de la législation régionale, la formation des agents des douanes et le partage des expériences et de l'information devraient être gérés par les agents du PAC chargés du bromure de méthyle en coopération avec les autres agences d'exécution. Les pays participant à ces activités ne devraient pas nécessairement être de faibles consommateurs de bromure de méthyle. Le Programme d'aide à la conformité (PAC) a par exemple élaboré avec beaucoup de succès en Asie-Pacifique des activités de ce type en coopération avec le PNUD. L'élimination effective de la consommation restante de bromure de méthyle doit par contre être gérée par les agences d'exécution. Il semble donc particulièrement important de promouvoir des efforts de coopération efficaces et vigoureux entre les agences.

6. Une approche sous-régionale reste appropriée dans certains cas (réglementation, accords commerciaux, synthèse des informations sur les efforts entrepris, partage de l'expérience, concentration sur les problèmes communs, etc.). La synthèse des études de cas sur les solutions de remplacement adaptées à des régions et des secteurs particuliers a été proposée à plusieurs reprises.

7. La sélection d'un petit échantillon représentatif de pays à faible volume de consommation prévue pour les visites sur le terrain est difficile. Les circonstances varient fortement d'un pays à l'autre car elles font intervenir des secteurs, des intervenants et des aspects législatifs et techniques différents. Un grand nombre de visites sur le terrain devrait être mené alors que le temps et les fonds nécessaires à cette fin ne peuvent pas être justifiés au vu des faibles volumes de bromure de méthyle consommé. Les projets sur les pays à faible volume de consommation de bromure de méthyle comprennent souvent des activités hétérogènes à faible échelle où les relations de cause à effet ne sont pas toujours claires et qui sont plus difficiles à évaluer que des projets d'investissement relativement homogènes.

8. Il est proposé que l'analyse et le suivi soient effectués dans le cadre des réunions régionales de réseau et de visites sur le terrain dans certains pays. Une telle étude permettrait de confirmer les recommandations de l'étude théorique tout en dégagant les enseignements du passé concernant la marche à suivre alors que la majorité des projets proposés sont susceptibles de concerner les pays à faible volume de consommation.

## **I. Historique**

9. L'évaluation des projets sur le bromure de méthyle dans les pays à faible volume de consommation (95 pays dont la consommation de référence est inférieure à 5 tonnes PAO par an) s'inscrit dans le cadre du Programme de travail de surveillance et d'évaluation pour 2007. De nombreux projets d'assistance technique et quelques projets de formation ont été approuvés en vue de l'élimination du bromure de méthyle et/ou pour éviter sa consommation dans de nombreux pays où elle est faible ou nulle. Ces projets avaient une portée régionale ou individuelle. La présente évaluation entend faire le point sur l'utilité de ces mesures et leur impact sur la réduction de 20 % de la consommation de bromure de méthyle prévue pour 2005 et son élimination totale d'ici 2015.

10. Le Fonds multilatéral a reconnu très tôt l'importance de l'élimination du bromure de méthyle et a financé des projets ne portant pas sur des investissements (essentiellement des projets de démonstration et d'assistance technique) dès 1994, et tout particulièrement en 1998, 2001 et 2004. De nombreux projets de démonstration ont été suivis de projets d'investissement qui, ces dernières années, ont de plus en plus pris la forme d'accords pluriannuels. En décembre 2006, le Comité exécutif avait approuvé 77 projets d'investissement pour tous les pays visés à l'Article 5. Ces projets ont permis d'éliminer 3 548 tonnes de bromure de méthyle, soit 38 % de la consommation de référence de ces pays. 1 619 tonnes PAO supplémentaires auront été éliminées lorsque les projets en cours seront arrivés à terme.

11. Les projets sur le bromure de méthyle sont complexes et uniques en ce que leur succès dépend de multiples intervenants et facteurs. Contrairement au secteur industriel, leur durabilité n'est pas tant garantie par un changement d'équipement mais dépend plutôt de la viabilité technique et commerciale des solutions de remplacement et du respect des restrictions en matière de production, d'importation et d'utilisation. Ainsi les cultivateurs peuvent-ils toujours, ne serait-ce que pour une seule saison, se tourner à nouveau vers le bromure de méthyle si cela leur semble plus avantageux. Le bromure de méthyle ne peut généralement pas être remplacé par une autre substance et les utilisateurs pourront être contraints de modifier leurs méthodes de production, de gestion des processus ou d'application en fonction de leurs conditions locales spécifiques. Cette situation n'est pas toujours très bien acceptée par les exploitants agricoles.

12. Les évaluations réalisées à ce jour sur le bromure de méthyle sont les suivantes : Une étude théorique détaillée sur les projets de démonstration et d'investissement a été réalisée en 2004, à partir des rapports des projets et d'autres sources d'information, et présentée à la 43e réunion du Comité exécutif, en juin 2004, sous la cote UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/8. Elle a été suivie de 16 études de cas couvrant quatre secteurs (fleurs, légumes et fruits, tabac et utilisation après la récolte) ayant donné lieu à des visites dans 13 pays en 2004 et 2005. Le rapport final a été présenté à la 46e réunion du Comité exécutif, en juin 2005, sous la cote UNEP/OzL.Pro/ExCom/46/7. Les problèmes et projets concernant le bromure de méthyle ont également été analysés lors d'une récente évaluation des cas de non-conformité, effective ou potentielle, dans le but de recenser les causes communes à l'origine de ces situations. Le rapport de cette évaluation a été présenté à la 50e réunion du Comité exécutif, en novembre 2006, sous la cote UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/9, suite à une étude théorique présentée à la 46e réunion sous la cote UNEP/OzL.Pro/ExCom/46/8.

13. La situation des pays à faible volume de consommation n'a pas été analysée dans le cadre de ces évaluations. Ces pays ont pu bénéficier de projets de démonstration et/ou d'investissement mais, dans la majorité des cas, ont reçu une assistance technique ou des activités de sensibilisation visant à éviter l'augmentation de la consommation. Ceci a notamment été le cas lorsque certains secteurs agricoles se développent rapidement (horticulture intensive, floriculture, etc.). Le risque d'un commerce illicite a également été identifié dans les pays dépourvus de réglementation ou de mesures de contrôle du bromure de méthyle et cette question a récemment fait l'objet de la décision XIX/12 et des débats associés lors de la Dix-neuvième Réunion des Parties.

## II. Aspects analysés et méthodologie utilisée

14. Les principaux aspects analysés sont les suivants :

- a) Les critères utilisés lors de l'élaboration de projets d'assistance technique ou de formation dans les pays ayant une consommation faible ou nulle et de certains projets d'investissement (parties prenantes, secteur agricole du pays, facteurs régionaux, par exemple pays limitrophes grands consommateurs, réglementation régionale, etc.).
- b) Si ces projets étaient ciblés, c'est-à-dire s'ils promouvaient la conformité et évitaient l'augmentation de la consommation. Également si l'approche régionale était adéquate lorsqu'elle a été adoptée et si des projets individuels ou des plans d'élimination sont maintenant plus appropriés bien qu'il y en ait peu dans les pays à faible volume de consommation.
- c) Les premiers projets mondiaux et régionaux étaient essentiellement axés sur la sensibilisation et l'information. Les bureaux régionaux du PAC ont généralement assumé ce rôle. Le rôle du PAC dans l'élimination finale du bromure de méthyle dans les pays à faible volume de consommation, seul ou en collaboration avec les agences d'exécution ou d'autres partenaires, est examiné. Le principal objectif du PAC est de permettre aux pays visés à l'Article 5 de respecter les mesures de réglementation de 2005, 2007 et 2010 et de veiller à la conformité à long terme. Comme indiqué dans l'évaluation du PAC réalisée en 2007. Le PAC a apporté une contribution importante, bien que non quantifiable, à la conformité dans toutes les régions grâce à un soutien direct à des pays et activités liés à la résolution de problèmes communs dans les différentes régions (voir document UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/9). Son travail est jugé particulièrement important pour les pays à faible volume de consommation. Grâce à l'assistance du PAC, plusieurs pays en situation effective ou potentielle de non-conformité sont retournés en situation de conformité et ont accéléré l'élaboration et l'approbation de la législation et de systèmes d'autorisations. Les aspects de plus en plus importants dans les pays à faible volume de consommation sont la législation, le contrôle des importations et la surveillance de l'utilisation du bromure de méthyle pour éviter que les quantités croissantes importées pour les applications sanitaires et préalables à l'expédition ne soient détournées vers des utilisations réglementées.
- d) Le principal aspect est la durabilité de la conformité obtenue à ce jour grâce aux projets entrepris dans les pays à faible volume de consommation, qui couvre la faisabilité technique et économique des solutions de remplacement proposées et/ou mises en œuvre dans les projets ainsi que les facteurs institutionnels et politiques (réglementaires).
- e) Les leçons tirées de ces projets devraient fournir des recommandations pour les activités futures et l'ajustement des politiques et directives du Fonds compte tenu des exigences de conformité, de l'élimination obtenue et des résultats des projets observés à ce jour.

15. Les études réalisées par le Secrétariat du Fonds au sujet du bromure de méthyle (mentionnées plus haut) ont été prises en compte lors de la présente évaluation, de même que les accords passés entre le Comité exécutif et les gouvernements nationaux au moment de l'approbation des projets. La base de données des projets approuvés par le Secrétariat du Fonds, qui donne des informations sur les types de projets, les secteurs consommateurs couverts, les impacts attendus (tonnes de bromure de méthyle devant être éliminées) et d'autres aspects, a également été consultée. Les rapports annuels soumis au Comité exécutif par les agences d'exécution pour les projets en cours et les rapports finaux des projets achevés, ainsi que la base de données du Secrétariat de l'ozone sur la production et la consommation de bromure de méthyle, ont également été utilisés dans le cadre de cette analyse.

16. Les informations ci-dessus ont été complétées par des entretiens avec les membres du personnel des agences d'exécution qui gèrent des programmes et font partie des équipes régionales du PAC chargées des questions liées au bromure de méthyle. D'autres entretiens ont été effectués en marge de la Dix-neuvième Réunion des Parties qui s'est tenue à Montréal du 17 au 21 septembre 2007, notamment avec les agents chargés de l'ozone de certains pays à faible volume de consommation. Les observations sur le projet d'étude théorique reçues de plusieurs agents de l'ozone et d'autres personnes interrogées, du PNUD, du PNUE et de l'ONUDI ont été prises en compte dans la préparation de la version finale.

### **III. Tendances de la consommation de bromure de méthyle et conformité des pays**

17. Le calendrier de réduction des pays visés à l'Article 5 prévoit le gel de la consommation de bromure de méthyle aux niveaux moyens de 1995-1998 à partir de 2002 et sa réduction de 20 % à partir de 2005, jusqu'à son élimination totale en 2015.

18. La grande majorité des pays a respecté le gel de 2002 et la réduction de 20 % de la consommation prévue pour 2005. D'après les dernières consommations déclarées, seuls cinq pays visés à l'Article 5 (Fidji, Guatemala, Honduras, Jamahiriya arabe libyenne et Arabie Saoudite) n'ont pas respecté cette échéance de réduction tandis que deux d'entre eux (Fidji et Arabie Saoudite) sont des pays à faible volume de consommation. Au moment de la rédaction du présent document, l'Arabie Saoudite n'avait pas déclaré de consommation pour 2006 ni soumis de plan d'action pour son retour à la conformité. Elle a toutefois demandé la modification de sa consommation de référence et prépare, avec l'assistance du PNUE et de l'ONUDI, un rapport détaillé qui sera soumis à la 40e réunion du Comité d'application. Dans le cas des Fidji, la non-conformité tient essentiellement au fait que la consommation de référence était très faible (0,7 tonne) en raison de l'absence de système de notification et de cadre réglementaire lorsque les données de consommation ont été recueillies pour les années de référence. L'absence de code d'usages approprié pour la mise en œuvre des solutions de remplacement a par ailleurs été notée. Un four solaire a été inauguré en mai dernier pour des essais de traitement thermique correspondant aux utilisations autres que les applications sanitaires et préalables à l'expédition, essentiellement pour des objets artisanaux et des pièces de musée. Ce projet a permis de respecter le plan de retour à la conformité, qui a été obtenue plus tôt que prévue alors que l'élimination totale du bromure de méthyle est probable d'ici quelques années.

19. Quatre-vingt-quatorze pays ont des valeurs de référence inférieures à 5 tonnes PAO et déclarent des consommations inférieures à ce chiffre (voir Tableau 1, Annexe III). Parmi ceux-ci, 87 pays ont déclaré une consommation nulle en 2005 ou 2006. Les sept autres pays ont déclaré une consommation située entre 0,4 et 3,6 tonnes PAO. Un pays ayant déclaré une valeur de

référence très basse (Arabie Saoudite, 0,6 tonne PAO) a actuellement une consommation beaucoup plus importante, se trouve en situation de non-conformité et a demandé de modifier sa valeur de référence. Sept pays de ce groupe n'ont pas ratifié l'Amendement de Copenhague. Deux pays (Angola et Guinée) n'ont pas déclaré de valeur de référence mais leur consommation est actuellement nulle. Ils n'ont pas ratifié l'Amendement de Copenhague.

20. Seize pays ayant des valeurs de référence supérieures à 5 tonnes PAO ont déclaré une consommation inférieure à ce chiffre : 14 d'entre eux ont déclaré une consommation nulle, tandis que l'Ex-République yougoslave de Macédoine et le Kirghizistan ont déclaré respectivement une consommation de -0,3 et 2,7 tonnes PAO. Ces pays ne sont pas couverts par la présente évaluation car leur forte valeur de référence leur a permis d'accéder à différents types de projets et d'activités. L'un d'entre eux (Éthiopie) n'a pas ratifié l'Amendement de Copenhague.

21. En 2005, les pays consommateurs de bromure de méthyle étaient répartis comme suit : 66 % ont déclaré une consommation nulle, 15 % ont consommé moins de 15 tonnes PAO ; 6 % entre 15 et 100 tonnes ; 9 % entre 101 et 500 tonnes et seulement 4 % plus de 500 tonnes. Quarante-sept anciens pays consommateurs (soit 33 %) ont déclaré une consommation nulle en 2005.

22. Le groupe des pays à faible volume de consommation a évolué à mesure que la consommation diminue. Plusieurs pays visés à l'Article 5 dont la consommation était faible à moyenne ont éliminé leur consommation tandis que certains gros consommateurs ont atteint des niveaux moyens au cours de cette période quadriennale.

#### **IV. Projets mis en œuvre dans les pays à faible volume de consommation**

##### **IV.1 Présentation**

23. Les projets mis en œuvre dans ces pays sont de trois types : mondiaux, régionaux et individuels, comme le montrent les annexes IV et V. Cinquante-quatre projets ont été approuvés à ce jour, comme l'indique le Tableau 1 ci-dessous. Quarante d'entre eux ont été achevés tandis que 14 se poursuivent (dont 12 projets individuels). Les projets régionaux en Afrique et un projet en Amérique centrale sont en voie d'achèvement. Ces projets sont détaillés aux annexes IV et V.

Tableau 1

#### **APERÇU DES PROJETS APPROUVÉS DANS LES PAYS À FAIBLE VOLUME DE CONSOMMATION PAR CATÉGORIE (2007)**

<b>Catégorie</b>	<b>Nombre de projets approuvés</b>	<b>Nombre de projets achevés</b>	<b>PAO à éliminer</b>	<b>PAO éliminées</b>	<b>Total des fonds approuvés</b>	<b>Fonds décaissés</b>
Projets individuels	22	11	23,9	15,0	1 518 923	1 136 618
Projets individuels (conditions convenues)	2	1	13,3	13,8	450 032	423 388
Projets régionaux	30	28	1,5	1,0	2 927 202	2 709 918
<b>Total général</b>	<b>54</b>	<b>40</b>	<b>38,7</b>	<b>29,8</b>	<b>4 896 157</b>	<b>4 269 924</b>



24. Des projets ont été approuvés pour les pays à faible volume de consommation depuis 1995, et leur nombre a été particulièrement important en 1998, 2001 et 2004. Les gros consommateurs ont été visés en premier. Au niveau régional, l'Afrique a bénéficié du plus grand nombre de projets approuvés (voir Tableau 2). L'élimination totale approuvée associée à tous ces projets s'élève à 38,7 tonnes PAO, dont 29,8 ont déjà été éliminées. On notera toutefois qu'une grande proportion de ces projets ne spécifiait pas de volume à éliminer car ils étaient axés sur des activités de sensibilisation et de démonstration (voir tableaux des annexes IV et V).

Tableau 2

**APERÇU DES PROJETS APPROUVÉS DANS LES PAYS  
À FAIBLE VOLUME DE CONSOMMATION PAR RÉGION**

Région	Nombre de projets approuvés	Nombre de projets achevés	PAO à éliminer	PAO éliminées	Total des fonds approuvés	Fonds décaissés
Japon	16	13	9,8	7,0	1 861 859	1 571 862
Asie-Pacifique	9	5	9,3	5,0	806 487	658 556
Europe	1	1	11,8	11,8	229 000	221 042
Monde	14	14	0,0	0,0	864 123	864 123
Amérique latine et Caraïbes	14	7	7,8	6,0	1 134 688	954 341
<b>Total général</b>	<b>54</b>	<b>40</b>	<b>38,7</b>	<b>29,8</b>	<b>4 896 157</b>	<b>4 269 924</b>

#### IV.2 Projets mondiaux

25. Les projets mondiaux sont des projets d'assistance technique et de formation, pour la plupart élaborés par le PNUE au cours des premières années (1994-1998). Leurs objectifs communs comprennent l'élaboration de mesures gouvernementales et la sensibilisation pour éviter l'augmentation de la consommation. Bien que certains projets de cette catégorie aient une portée régionale, ils sont en grande majorité axés sur la diffusion de l'information (manuels, vidéos et brochures) et la formation (ateliers, réunions et séminaires). Les importantes publications largement utilisées par les unités nationales de l'ozone, les directeurs de projets, les consultants, etc., datent de cette époque. Elles abordent les solutions de remplacement du bromure de méthyle dans divers secteurs, des études des cas d'adoption concluants, des outils de communication des données, des activités de formation, des trains de mesures, etc.

26. La majorité des projets mondiaux couvrant les pays à faible volume de consommation ne spécifie pas de niveau d'élimination du bromure de méthyle. Les projets de cette catégorie ont été particulièrement nombreux en Afrique et, dans une moindre mesure, en Amérique latine et en Asie. Il est toutefois intéressant de noter que la plus forte baisse de consommation a été enregistrée en Asie, d'après les données disponibles en décembre 2005. Les projets mondiaux sont à ce jour pratiquement inexistant car les bureaux du PAC se chargent de ces activités au niveau régional.

#### IV.3 Projets régionaux

27. Dans un premier temps (1995-1999), les projets régionaux étaient essentiellement axés sur la collecte d'informations sur l'utilisation du bromure de méthyle et l'identification des

secteurs dans lesquels la consommation devait être éliminée. Ce travail a été important pour classer ou grouper les pays en fonction de leur consommation, définir les secteurs agricoles pour lesquels des solutions de remplacement devraient être identifiées et mesurer l'impact de l'élimination du bromure de méthyle. Il a notamment été mené par le PNUD en Afrique (collecte de données sur l'utilisation du bromure de méthyle, 1995-1998) et en Amérique latine (1995-1996). Ces activités ont servi de base aux projets de démonstration et d'investissement élaborés par la suite pour aider les pays à faible volume de consommation à atteindre ou maintenir une situation de conformité vis-à-vis du Protocole de Montréal. Cet objectif a été atteint notamment grâce au grand nombre de pays respectant la réduction de 20 % de la consommation prévue pour 2005. Ces projets sont détaillés à l'Annexe IV.

28. Le projet régional mené par le PNUD en Afrique (à partir de 2002) a contribué à la ratification de l'Amendement de Copenhague par plusieurs pays participants et à la réduction de 20 % dans tous les pays à faible volume de consommation participant au projet. Le PNUD a par ailleurs indiqué que 85 % des cadres réglementaires nécessaires ont été mis en place, ce qui est remarquable au vu de la diversité de ces pays. Les premières analyses de la consommation des pays africains ont montré que de nombreux pays à faible volume de consommation nécessitaient une assistance technique et stratégique pour surmonter les obstacles à l'élimination du bromure de méthyle. Le PAC/Afrique et le Secrétariat de l'ozone ont également contribué à ces résultats et leur coopération a été décisive à cet égard.

29. Il semble toutefois que ces pays aient essentiellement été regroupés au vu de leur faible volume de consommation. Cette approche n'a pas toujours été justifiée en raison des divers facteurs pouvant influencer l'élimination, tels que l'engagement et la stabilité des UNO dans les pays, la participation des principaux intervenants au moment approprié, la capacité et le désir du gouvernement de participer à l'effort, et le secteur agricole concerné ainsi que sa taille et/ou son impact sur l'économie et la politique. Tous ces facteurs peuvent entraîner des résultats variables selon les pays participant à un même projet, ce qui peut compliquer ou freiner les effets globaux. Les cadres stratégiques, la réglementation sur les pesticides, les questions liées au commerce illicite et les mesures économiques d'incitation sont tout aussi importants que l'assistance technique. L'obligation de lutter contre le commerce illicite a maintenant été entérinée dans la décision XIX/12 de la Dix-neuvième Réunion des Parties. Il n'a pas toujours été possible d'aborder toutes ces questions au niveau régional et certains pays méritent une attention particulière. Des pays se sont retirés des projets régionaux (le Mozambique par exemple) tandis que d'autres ont émis des réserves sur l'équipement et les services de consultation fournis et d'autres aspects (le Soudan par exemple).

30. La Moldavie, pour laquelle deux projets ont récemment été approuvés (ateliers, ONUDI 2006 ; et fourniture de matériels de formation et de sensibilisation, 2000-2004, Canada) offre un autre exemple intéressant dans cette catégorie. La consommation déclarée a été nulle depuis 1999 mais le projet a été conçu comme une initiative régionale destinée aux pays à économie en transition (PET), pour éviter l'augmentation de la consommation de bromure de méthyle et maintenir l'élimination lorsqu'elle est déjà intervenue.

#### **IV.4 Projets individuels**

31. Les principales raisons justifiant des projets individuels dans les pays à faible volume de consommation sont l'expansion prévue d'un secteur utilisant du bromure de méthyle (par exemple, horticulture ou gazon utilisé sur les terrains de golf de certains pays des Caraïbes) ou

son utilisation croissante dans un de ces secteurs même si les quantités restent très faibles. Les autres raisons comprennent un risque apparent de non-conformité ou un état de non-conformité dans un pays non inclus dans un projet régional, ou les circonstances spécifiques de ce pays. Un grand nombre de ces projets ont récemment été approuvés car les agences d'exécution ont tout d'abord axé leurs travaux sur les gros consommateurs. Une forte proportion d'entre eux couvre les utilisations après la récolte ou la fumigation des sols où des solutions de remplacement éprouvées existent. Ils ne nécessitent ni essais ni validation de circonstances spécifiques et ont donc été rapidement mis en œuvre. Une liste complète et des informations détaillées sur ces projets sont données à l'Annexe V.

32. D'autres facteurs justifiant l'approbation de projets dans des pays (ou groupes de pays) à faible volume de consommation comprennent l'assistance en vue de la ratification de l'Amendement de Copenhague et du respect de la réduction de 20 % prévue pour 2005, l'organisation de groupes de coordination sur le bromure de méthyle (comprenant les principaux intervenants) et le renforcement des cadres stratégiques et réglementaires.

33. Citons à titre d'exemple la Bolivie où une augmentation possible de la consommation a été évitée grâce à un projet d'investissement mis en œuvre par le PNUD qui a facilité l'adoption de solutions de remplacement techniquement et économiquement viables pour la production de pommes de terre et de légumes. L'origine locale de l'équipement et du savoir-faire a eu une incidence déterminante sur la durabilité de ces solutions de remplacement (vapeur + lutte intégrée contre les ravageurs). Citons également le Ghana, où la consommation de bromure de méthyle a augmenté après les années de référence en raison du développement d'un secteur prometteur (melons). Le bromure de méthyle a été complètement éliminé grâce à un projet de démonstration mis en œuvre par le PNUD. Malgré la faible quantité consommée, ce projet était très complet et comprenait un programme d'action, une formation par les écoles pratiques d'agriculture et des essais sur différents sites qui ont ensuite été transférés à d'autres cultures.

34. Le Nicaragua offre un autre exemple intéressant de projet individuel. Le projet d'assistance technique mis en œuvre par l'ONUDI dans ce pays a permis de sensibiliser les secteurs floricole et horticole qui sont en expansion. Ce projet comprenait également un voyage d'étude sur le projet d'investissement du PNUD au Costa Rica (qui n'est pas un pays à faible volume de consommation de bromure de méthyle) pour observer les méthodes adoptées par les floriculteurs de ce pays. Le même modèle a été suivi par le projet d'assistance technique réalisé par l'ONUDI au Salvador.

35. Citons également le Botswana, qui s'est trouvé en situation de non-conformité avec le gel de 2002 et où la mise en œuvre des projets a été sérieusement retardée en raison des difficultés à trouver un sous-traitant approprié. Une fois ce problème résolu, les résultats ont été excellents et l'élimination finale a été obtenue en 2003 grâce à l'adoption rapide et efficace de solutions de remplacement pour la production de tomates et de cucurbitacées (solarisation + lutte intégrée contre les ravageurs, lutte biologique et culture hors-sol). En Jamaïque, un projet initial (ONUDI) a été annulé suite à la modification de l'application indiquée dans la demande (stockage du tabac remplacé par le riz). Un nouveau projet mis en œuvre par une agence bilatérale (Canada) en vue de l'utilisation de solutions de remplacement pour les denrées et les minoteries obtient actuellement de bons résultats. Un projet semblable, également mis en œuvre par le Canada, est en cours d'élaboration à Trinité-et-Tobago.

36. Enfin, des ateliers et autres activités de sensibilisation ont été organisés dans plusieurs pays, dont l'Oman, le Pakistan et l'Algérie, avec des résultats positifs. Les retards ou problèmes rencontrés par les projets individuels sont le plus souvent liés à la difficulté de trouver des institutions partenaires, à des problèmes de communication avec l'UNO et à la lenteur des échanges.

## **V. Durabilité**

37. La durabilité de l'élimination dépend de facteurs techniques (aptitude des solutions sélectionnées à remplacer l'utilisation du bromure de méthyle pour les denrées ou cultures concernées), de considérations économiques (relations coûts/avantages par rapport au bromure de méthyle), de la réglementation de l'importation et de la consommation et de facteurs politiques. Tous ces facteurs influencent le succès de l'élimination et sa durabilité.

38. Hormis les projets d'assistance technique et de formation, la majorité des projets régionaux et individuels couvre des aspects techniques et réglementaires. Le projet régional africain comprend par exemple un important travail stratégique dans tous les pays participants, comme ce fut le cas pour le projet régional mené en Amérique centrale. La majorité des projets individuels actuellement en cours comprend une assistance sur l'élaboration de politiques ou est au minimum approuvée en précisant qu'aucun financement supplémentaire ne sera fourni par le Fonds multilatéral pour l'élimination des utilisations réglementées du bromure de méthyle dans le pays concerné. De nombreux projets de formation comprennent des activités avec les services des douanes pour élaborer une législation spécifique au bromure de méthyle, et former les agents à détecter et éviter les importations illicites de ce fumigène. Les cadres juridiques sont importants quel que soit le niveau de consommation, car un pays dépourvu de législation sur les importations de bromure de méthyle pourrait servir de source illicite pour cette substance.

39. Rares sont les rapports de projets à inclure une analyse économique de la faisabilité des solutions de remplacement du bromure de méthyle. Bien qu'une telle analyse sorte généralement du cadre des projets d'assistance technique, il s'agit néanmoins d'une question importante pour convaincre les utilisateurs de la viabilité à long terme de ces solutions. La préparation d'études de cas sur les solutions de remplacement pour des utilisations, régions et secteurs spécifiques pourrait être utile à cette fin et être réalisée dans le cadre des projets en cours d'élimination du bromure de méthyle et par le biais des agents régionaux du PAC chargés de cette substance.

40. La possibilité de détourner le bromure de méthyle importé pour les applications sanitaires et préalables à l'expédition vers des utilisations réglementées ne semble pas être spécifiquement abordée dans la majorité des pays. L'augmentation de ces applications due à la 15e norme internationale pour les mesures phytosanitaires (NIMP) a toutefois fréquemment été mentionnée lors des entretiens. Il est récemment apparu que certains pays ayant une consommation faible ou nulle sont soumis à des pressions pour importer à nouveau du bromure de méthyle en raison de la mise en place quasi générale des exigences de la NIMP No. 15 (pour les applications sanitaires et préalables à l'expédition). Certains pays dont la consommation est nulle (Jamaïque, Bangladesh, etc.) ont évité cette situation grâce à la mise en place de systèmes de traitement thermique remplaçant l'utilisation du bromure de méthyle.

## VI. Conclusions et recommandations

41. Les projets sur les pays à faible volume de consommation de bromure de méthyle comprennent souvent des activités hétérogènes à faible échelle où les relations de cause à effet ne sont pas toujours claires et qui sont plus difficiles à évaluer que des projets d'investissement relativement homogènes. Ces projets représentent toutefois environ 12 millions \$US et méritent donc une attention particulière.

42. Malgré leur hétérogénéité et leurs objectifs et portées variables, ces projets ont joué un rôle très important dans l'élimination du bromure de méthyle, en particulier dans les pays à faible volume de consommation. Ils ont essentiellement permis de sensibiliser les parties concernées à l'élimination de cette substance, de diffuser des informations sur les solutions de remplacement et, dans les premières années de la mise en œuvre du Protocole, d'établir les fondements et de montrer la voie pour les projets entrepris à l'avenir, tant dans les pays à faible volume de consommation que dans ceux à fort volume de consommation.

43. L'approche régionale qui groupe les pays en fonction des niveaux de consommation, qui a été utilisée avec les pays africains à faible volume de consommation, semble difficile à mettre en œuvre en raison de la diversité des pays. Par ailleurs, les mesures devant être prises dans une région peuvent aussi bien couvrir les petits et les grands consommateurs. Les initiatives suivantes peuvent toutefois être utiles : accords commerciaux régionaux, législation harmonisée, formation des agents des douanes, documentation des efforts de recherche liés aux solutions de remplacement, et partage d'expériences et d'informations. Les pays concernés par ces mesures ne sont pas nécessairement tous de faibles consommateurs.

44. Cela dit, certaines activités régionales ou sous-régionales semblent appropriées pour des initiatives telles que le partage et la diffusion d'informations, les efforts de formation et les activités de sensibilisation. Les domaines nécessitant d'importants efforts comprennent le suivi de l'utilisation du bromure de méthyle lorsqu'il entre dans un pays (pour éviter que les quantités destinées aux applications sanitaires et préalables à l'expédition ne soient détournées vers des utilisations réglementées), la lutte contre le commerce illicite et la synthèse des informations régionales sur les activités menées. La synthèse des études de cas sur les solutions de remplacement convenant à des régions et des secteurs spécifiques a été suggérée à plusieurs reprises. Des ateliers techniques régionaux devraient être organisés pour partager les expériences en matière d'identification, de mise en œuvre et d'adoption de solutions de remplacement dans des secteurs particuliers (fleurs, tomates, fraises, etc.). Ces activités pourraient être mises en œuvre par les agents régionaux du PAC et coordonnées avec celles déjà menées par les agences d'exécution afin d'éviter les chevauchements et les tensions qui ont été mentionnées dans certains cas.

45. Cela étant, l'élimination effective du bromure de méthyle dans les pays où la consommation persiste devrait continuer d'être gérée par les agences d'exécution sur une base individuelle, en coordination avec les activités du PAC. La coopération entre les agences devrait donc être encouragée, notamment pour les raisons indiquées au paragraphe précédent. Des plans de travail spécifiques entre le bureau régional du PAC et l'agence d'exécution concernée pourraient être nécessaires pour que cette coopération soit efficace.

46. Dans plusieurs pays à faible volume de consommation, la législation du bromure de méthyle, et le renforcement des contrôles des importations et du suivi de l'utilisation de cette

substance pour éviter que les quantités croissantes importées pour les applications sanitaires et préalables à l'expédition ne soient détournées vers des utilisations réglementées sont autant de questions soulevées qui méritent une attention particulière (une augmentation de l'utilisation du bromure de méthyle dans ces applications a été mentionnée entre autres dans le rapport d'évaluation de 2006 élaboré par le Comité des choix techniques et a été liée à la NIMP No. 15 en particulier). L'utilisation du bromure de méthyle dans ces applications a été mentionnée dans le cadre du respect des exigences de quarantaine telles que celles stipulées dans la NIMP No. 15, qui sont parfois contraires aux réglementations nationales sur le bromure de méthyle (interdiction nationale de l'utilisation de cette substance) et pourraient à l'avenir placer les pays à faible volume de consommation en situation de non-conformité. Des échanges devraient être encouragés avec la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV). Le suivi de l'utilisation du bromure de méthyle dans les applications sanitaires et préalables à l'expédition pourrait être grandement simplifié si une forme spécifique à ces applications, et différente de celles destinées à la fumigation des sols ou aux activités d'après récolte, était autorisée. Les importateurs de bromure de méthyle pourraient alors être tenus de fournir une liste de leurs clients et des utilisations prévues. Bien que l'utilisation de cette substance dans les applications sanitaires et préalables à l'expédition ne soit pas réglementée par le Protocole de Montréal, un groupe de travail ou un comité d'experts pourrait être constitué pour analyser ces questions. La consultation avec les autorités concernées pourrait être menée avec l'assistance du PAC pour trouver des solutions de remplacement pour ces applications. Par ailleurs, l'amélioration des liens entre les universités locales et/ou les institutions de recherche agricole et les principaux intervenants, en particulier les cultivateurs, est d'une importance capitale pour renforcer les transferts de technologie et appuyer l'élimination.

47. Plusieurs entretiens ont été menés à l'occasion de la Dix-neuvième Réunion des Parties avec des administrateurs des bureaux de l'ozone de plusieurs pays, des agents du PAC, un consultant et des représentants des agences d'exécution, mais aussi par téléphone et par courrier électronique (voir Annexe I). Ces entretiens ont été très utiles et ont fortement contribué à cette étude. Ils ont également indiqué que les circonstances varient grandement entre les pays en raison des différents secteurs, intervenants et problèmes législatifs et politiques concernés. Il convient donc de rassembler des informations sur les expériences d'un grand nombre de pays.

48. Il est suggéré de poursuivre les discussions dans le cadre des réunions régionales de réseau et d'organiser des visites de terrain dans certains pays. Une telle étude permettrait de confirmer les recommandations de l'étude théorique tout en dégagant les enseignements du passé concernant la marche à suivre alors que la majorité des projets proposés sont susceptibles de concerner les pays à faible volume de consommation.

## **VII. Mesures attendues du Comité exécutif**

49. Le Comité exécutif est invité à prendre note des informations fournies dans l'étude théorique approfondie sur les projets de faible volume de bromure de méthyle (UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/8).

- - - -

## Annexe I

### RÉSUMÉS DES ENTRETIENS

#### 1. **Asie-Pacifique – Mme Cecilia Mercado (Secrétariat du Fonds Multilatéral, précédemment agente du PAC chargée du bromure de méthyle dans cette région)**

En règle générale, la consommation de bromure de méthyle en Asie est essentiellement liée aux utilisations après la récolte plutôt que dans les sols. Les solutions de remplacement pour les utilisations après la récolte sont généralement disponibles et adoptées (stockage des céréales). Le seul pays asiatique à faible volume de consommation est actuellement les Fidji, qui sont en train de retourner en situation de conformité et d'élaborer une stratégie d'adoption de solutions de remplacement grâce à un projet mis en œuvre par le PNUD. Des travaux sur les applications sanitaires et préalables à l'expédition, en particulier les traitements thermiques pour remplacer la NIMP No. 15, ont été menés avec d'excellents résultats par certains pays de la région (Bangladesh).

La région a encore grand besoin d'activités d'information et de sensibilisation spécifiques à sa situation. Le Programme d'aide à la conformité (PAC) a élaboré avec succès des activités de ce type en concertation avec le PNUD.

#### 2. **Projet régional africain – Mme Dominique Kayser (chargée de projet, PNUD)**

Le projet régional a rassemblé un groupe de pays à faible volume de consommation ayant des obligations et besoins différents vis-à-vis du Protocole de Montréal. Ce groupe comprenait des pays à consommation nulle, des pays sans données de consommation, des pays devant ratifier l'Amendement de Copenhague, des pays ayant une faible consommation devant être éliminée (un même pays pouvant appartenir à plusieurs de ces catégories). Les utilisateurs de bromure de méthyle se sont engagés à réduire leur consommation de 20 % en 2005 et les non-utilisateurs ont accepté de ne pas demander de nouveau financement au sujet de cette substance. Bien que le projet ait contribué à la conformité des pays participants, sept d'entre eux n'ont toujours pas signé l'Amendement de Copenhague. Les leçons tirées de ce projet sont résumées ci-dessous :

- a) Il a été supposé à tort que les pays ayant une consommation nulle de bromure de méthyle ont de nombreux points communs.
- b) Plusieurs facteurs influencent le succès d'un projet et rendent difficile la gestion à l'échelle d'une région ou d'un groupe. Ces facteurs comprennent par exemple une unité nationale de l'ozone (UNO) motivée, la participation opportune des parties concernées, la capacité et la volonté du gouvernement de respecter ses engagements et à mener des efforts. Le principal facteur n'est pas nécessairement le secteur agricole concerné ou sa taille. Certains pays ayant de plus grandes ressources et des infrastructures plus importantes obtiennent de moins bons résultats que d'autres se trouvant dans des situations moins favorables.
- c) Les efforts régionaux sont difficiles à coordonner. Certains pays participant au projet ont indiqué qu'ils préféreraient nettement travailler de manière indépendante.

- d) D'autres efforts, ne concernant pas spécifiquement le Protocole de Montréal bien qu'abordant des questions apparentées, sont ignorés. Par exemple, l'Initiative SEARCH (South Eastern Commission for Harmonization of Pest Regulation) concerne plusieurs grands utilisateurs (dont l'Afrique du Sud), fonctionne à un niveau gouvernemental élevé et jouit d'une crédibilité certaine. Des échanges avec des programmes ou efforts de ce type seraient très utiles. L'harmonisation avec des projets portant sur les polluants organiques persistants et d'autres questions est une autre possibilité devant être examinée.
- e) Les cadres stratégiques, les réglementations sur les pesticides, l'application de la loi et même les mesures économiques d'incitation sont aussi importantes que l'assistance technique. Ces activités relèvent probablement plus du mandat du PNUE que du PNUD. Le PAC devrait donc participer plus activement aux activités menées en Afrique, peut-être dans le cadre d'une série de petits projets visant l'élimination finale et la supervision de sa durabilité.

### 3. **Bolivie – M. Alex Suarez, Coordinateur national de l'ozone**

La consommation de bromure de méthyle a été complètement éliminée grâce au projet du PNUD. Cette substance était utilisée pour les pommes de terre, le tabac, les légumes, les fleurs et les fraises. Ce projet a été retardé en raison de la situation politique du pays puis d'un incendie qui a détruit les bureaux de l'unité de l'ozone. La collaboration avec le PNUD a été très fructueuse. La viabilité à long terme des solutions de remplacement adoptées dépend étroitement de l'approvisionnement local en substrats et en matériel de vaporisation. Cet aspect influence le coût de ces solutions (par exemple, une chaudière mobile locale pouvant produire 160 kg/h de vapeur, soit assez pour traiter environ 3-4 m<sup>3</sup> de substrats en trois heures coûte 12 000 \$US avec tous les accessoires) tout en veillant à ce que l'entretien et l'assistance technique soient facilement disponibles. Un soutien supplémentaire sous forme d'activités de sensibilisation et d'information est également très important.

Le bromure de méthyle est actuellement interdit en Bolivie pour toutes les utilisations réglementées mais il est préoccupant de voir que des groupes continuent d'encourager son utilisation dans le pays. Parmi les applications sanitaires et préalables à l'expédition, le traitement du coton avant son exportation au Pérou est la plus importante.

### 4. **Pays des Caraïbes – M. José de Mesa, Agent du PAC chargé du bromure de méthyle pour l'Amérique latine et les Caraïbes**

Les pays des Caraïbes utilisent très peu ou pas de bromure de méthyle. Le principal problème aux Antilles où le tourisme de luxe se développe est l'entretien des terrains de golf qui utilise traditionnellement le bromure de méthyle comme fumigène. Son usage est sporadique (environ une fois tous les 8 à 9 ans, lorsque le gazon doit être rénové) mais risque donc de croître et d'entraîner une situation de non-conformité à ces occasions. À l'heure actuelle, trois pays des Caraïbes sont dotés de projets sur le bromure de méthyle et son élimination totale est prévue pour 2008. Aucun contretemps ou souci important n'est à signaler mis à part quelques problèmes de communication avec certains pays.

Une approche sous-régionale semble appropriée en ce qui concerne les activités de sensibilisation et d'échange d'informations au vu de la nature internationale des secteurs



susceptibles d'utiliser le bromure de méthyle et de l'utilisation de l'anglais dans la majorité des îles.

#### **5. Fidji – M. Jonathan Banks, Consultant pour le projet du PNUD**

Le bromure de méthyle est utilisé aux Fidji dans les minoteries, la fumigation des bateaux, le stockage de certaines céréales et le traitement des objets artisanaux. La situation de non-conformité dans laquelle se trouve le pays tient essentiellement au fait que la consommation de référence était très faible (0,7 tonne) en raison de l'absence de système de notification et de cadre réglementaire lorsque les données de consommation ont été recueillies pour les années de référence. L'absence de code d'usages approprié pour la mise en œuvre des solutions de remplacement a par ailleurs été notée. Ce projet a permis de respecter le plan de retour à la conformité, qui a été obtenue plus tôt que prévue alors que l'élimination totale du bromure de méthyle est probable d'ici quelques années.

Deux minoteries sont visées par le projet : une ancienne qui utilisait le bromure de méthyle et a nécessité des modifications logistiques structurelles pour permettre l'adoption de solutions de remplacement ; et une nouvelle, mieux adaptée au traitement thermique associé à la lutte intégrée contre les ravageurs (solution de remplacement privilégiée). Le bromure de méthyle a été remplacé par la phosphine pour le stockage des céréales et par le cyanure d'hydrogène pour la fumigation des bateaux. Un four solaire a été inauguré en mai dernier pour des essais de traitement thermique devant remplacer les utilisations réglementées, telles que les objets artisanaux et les pièces de musée.

La dissémination d'informations par le biais d'ateliers, d'activités de formation, d'études de cas et d'autres activités semblables reste toujours très importante pour faciliter et maintenir la conformité et pourrait être menée à un niveau régional ou sous-régional.

#### **6. Ghana – M. Emmanuel Osae-Quansah, Directeur adjoint de l'unité de l'ozone**

La consommation de bromure de méthyle a augmenté au Ghana après les années de référence en raison du développement d'un secteur prometteur (melons). L'importateur a contacté l'UNO en indiquant qu'il désirait augmenter l'importation de ce fumigène qui s'est avéré très efficace pour lutter contre les maladies des melons. Le bromure de méthyle a été totalement éliminé grâce à un projet de démonstration mis en œuvre avec le PNUD. Les essais ont été positifs dans différentes régions et ont également été transférés à d'autres cultures. Des écoles pratiques d'agriculture et des ateliers ont été organisés avec succès. L'assistance du PNUD en vue de l'établissement d'un cadre réglementaire approprié a fortement contribué à l'élimination obtenue.

#### **7. Mozambique – M. Leonardo Manuel Sulila, Administrateur de l'unité de l'ozone**

Le Mozambique utilise uniquement le bromure de méthyle dans le secteur du tabac mais la situation mérite une attention particulière suite à l'installation de gros producteurs en provenance du Zimbabwe qui pourrait entraîner l'augmentation de la consommation (il s'agit de producteurs de fleurs et de tabac mais le bromure de méthyle n'est pas utilisé en floriculture). Les applications sanitaires et préalables à l'expédition sont en croissance en raison de la NIMP No. 15. Le Mozambique dispose de stocks de bromure de méthyle dont la date limite de conservation a été dépassée et nécessite une assistance pour leur élimination.

Ce pays s'est retiré du projet régional africain car les fonds qui leur étaient alloués (8 000 \$US) n'étaient pas suffisants pour couvrir les dépenses minimales associées aux activités de conseil, de sensibilisation, etc. La participation de plusieurs agences (PNUD, FAO et gouvernement japonais) a par ailleurs été source de confusion. Le PNUE/PAC a fourni des fonds au Mozambique en 2005/2006 en vue d'une étude sur la consommation nationale de bromure de méthyle.

Mais ce pays nécessite toujours une assistance au sujet des substances de remplacement, des activités de sensibilisation et autres, et souhaite démarrer un nouveau projet. Il est toutefois conscient du fait qu'il ne peut prétendre à un financement après avoir signé le projet régional. La législation (autorisation des utilisations) est en place pour le bromure de méthyle et le pays entend interdire totalement ce fumigène.

**8. Paraguay – M. José de Mesa, Agent du PAC chargé du bromure de méthyle pour l'Amérique latine et les Caraïbes**

La consommation est très basse au Paraguay (niveau de référence de 0,9) et les quantités importées sont nulles. Les faibles quantités utilisées concernaient l'horticulture et le stockage des céréales. En raison de sa situation stratégique en tant que pays à faible volume de consommation entouré de gros utilisateurs (Argentine, Brésil), le Paraguay devait se doter d'un cadre réglementaire fort tout en formant ses agents des douanes pour éviter l'augmentation des importations et décourager le commerce illicite. Le projet est mis en œuvre avec l'Espagne en tant qu'agence bilatérale en coordination avec le PAC. Les résultats sont très encourageants, l'utilisation du bromure de méthyle déclarée pour 2005 et 2006 étant nulle, y compris pour les applications sanitaires et préalables à l'expédition.

**9. Soudan – M. Abdul Ghani Hassan, Coordinateur de l'unité nationale de l'ozone**

Bien que le pays ait consommé de fortes quantités de bromure de méthyle dans les années 70 et 80, l'adoption de solutions de remplacement a commencé dans les années 90, avant même les activités du Protocole de Montréal. Cette substance était essentiellement utilisée pour le stockage des céréales et sa consommation est passée de 100 tonnes à 1,3 tonne en 2006. La valeur de référence s'élève à 3 tonnes. Des solutions de remplacement pour la fumigation des sols sont en place.

Le Soudan a participé au projet régional africain et a reçu une assistance pour respecter l'échéance de réduction de 20 %. Des activités ont été menées, notamment avec un consultant, mais l'expérience a été négative : l'équipement acquis dans le cadre du projet était inadapté (malgré un financement suffisant) et il y avait des problèmes de communication.

Le Swaziland, la République démocratique du Congo et le Nigeria ont également eu des problèmes avec le projet régional.

L'« Atelier régional sur les expériences de l'utilisation des solutions de remplacement du bromure de méthyle évaluées par le Fonds multilatéral », organisé en 2004 a été extrêmement utile.

#### 10. **Sri Lanka – M. W.L. Sumathipala, Directeur de l'UNO**

Le bromure de méthyle utilisé au Sri Lanka concerne uniquement les applications sanitaires et préalables à l'expédition mais les quantités sont en hausse. Le niveau de référence pour les utilisations réglementées s'élève à 4,1 tonnes PAO ; le bromure de méthyle était utilisé pour le thé, les fleurs coupées et l'horticulture (dans les sols) et pour le stockage des céréales. Certaines quantités étaient utilisées pour stériliser la fibre de coco (utilisée comme substrat en floriculture et horticulture). La consommation maximale a atteint 5,8 tonnes PAO.

Deux projets ont été réalisés par le PNUD, l'un pour les plantations de thé, l'autre pour les utilisations résiduelles. De nombreuses activités éducatives ont été organisées, les aspects réglementaires ont été abordés comme il se doit et le Sri Lanka a toutes les raisons de croire que l'élimination obtenue sera durable.

Des cartouches sont toujours utilisées pour les applications sanitaires et préalables à l'expédition et bien que le système de traçage soit bon (il permet de suivre les importations et l'utilisation), il n'est pas impossible que le bromure de méthyle importé pour ces applications puisse être détourné vers des utilisations réglementées.

#### 11. **Réunion avec les représentants des agences d'exécution et le Secrétariat du Fonds multilatéral (MFS)**

**M. Eduardo Ganem (MFS), M. Jeremy Bayze (PNUE Afrique), Mme Cecilia Mercado (MFS), anciennement PAC Asie-Pacifique), M. Guillermo Castellá (ONUDI), M. Ansgar Eussner (MFS), Mme Marta Pizano (consultante)**

Bien que la réunion se soit concentrée sur le projet régional africain et les possibilités de coopération entre les agences, les représentants des agences d'exécution ont fourni des informations complémentaires en répondant à un questionnaire qui leur avait été envoyé avant la Réunion des Parties (la liste complète des questions figure à l'Annexe II). Des informations détaillées sur l'avancement et l'élaboration du projet régional africain avaient été fournies par le PNUD avant cette réunion (voir plus haut).

Le PNUD ne gère plus ce projet régional et soumettra un rapport final d'ici la fin de l'année. La principale leçon tirée de cette expérience est que l'approche régionale n'a pas bien fonctionné. Un cadre stratégique de coopération interinstitutions en Afrique est en cours d'examen afin d'éviter les chevauchements entre le PNUD, l'ONUDI et le PAC du PNUE (un des problèmes recensés concernant ce projet). Le PAC devrait mener des efforts régionaux et sous-régionaux, en particulier dans les domaines de la diffusion de l'information et de la sensibilisation. Les besoins spécifiques et réels des pays devraient être abordés individuellement en fonction de leurs circonstances. L'ONUDI s'est déclarée disposée à réaliser de tels projets. Les pays où la communication avec l'UNO est impossible et ceux qui n'ont pas encore signé l'Amendement de Copenhague sont des sources de préoccupation.

**12. PAC Amérique latine – M. José de Mesa**  
**PAC Asie-Pacifique - M. Balaji Natarajan**  
**PAC Afrique – Mme Florence Asher**

Les agents du PAC ont été interrogés par courrier électronique. Leurs réponses sont résumées ci-dessous (la liste complète des questions figure à l'Annexe II)

12.1 Concernant les critères utilisés lors de l'élaboration des projets d'assistance technique ou de formation dans les pays dont la consommation est nulle ou inférieure à 5 tonnes :

- a) L'augmentation de l'utilisation du bromure de méthyle (potentielle ou réelle) due à un secteur en expansion et l'impact attendu sur le respect des cibles de réduction de 20 % sont les principales raisons pour lesquelles une Partie contacte une agence d'exécution et demande son aide. Le risque de nouvelle consommation lorsque des investisseurs étrangers arrivent dans le pays et la pression continue des fournisseurs de bromure de méthyle.
- b) Le besoin de sensibiliser les parties intéressées suite à la ratification récente du Protocole ou de ses amendements. La détection du commerce illicite avec des pays limitrophes.
- c) La situation de la consommation a été examinée même lorsque les applications sanitaires et préalables à l'expédition utilisent du bromure de méthyle et des activités de soutien ont été élaborées le cas échéant. Certains pays ont fait référence à la NIMP No. 15.
- d) Le besoin de renforcer la législation (cadres réglementaires) concernant le bromure de méthyle.

12.2 Concernant la contribution des projets visant les pays à faible volume de consommation en matière de conformité et d'élimination, y compris la lutte contre l'augmentation de la consommation, leur approche et couverture et les mesures réglementaires :

- a) Bien qu'une approche au cas par cas soit plus précise, les projets visant ces pays ont en général contribué au maintien de la conformité ou au retour à une situation de conformité. Les systèmes d'autorisations mis en œuvre ont considérablement amélioré la communication des données et les projets ont permis de mieux caractériser la consommation. Certains pays ont indiqué que la consommation de bromure de méthyle pourrait reprendre si sa disponibilité et son prix étaient favorables.
- b) De nombreux pays sont dotés d'une réglementation générale sur les SAO qui couvrent le bromure de méthyle mais peu d'entre eux disposent d'une législation spécifique à cette substance. Il est encore difficile de suivre les importations et les utilisations du bromure de méthyle.
- c) Les réglementations jouent un rôle clé dans l'élimination du bromure de méthyle et la participation des diverses parties intéressées est particulièrement importante

pour comprendre les effets de son utilisation et les exigences en matière de conformité. Les réglementations sont essentiellement locales.

12.3 Concernant les leçons tirées des activités entreprises pour les projets d'assistance technique, les modalités de mise en œuvre et les approches de gestion pour les faibles consommateurs :

- a) Les efforts doivent se poursuivre pour éliminer le bromure de méthyle et veiller à supprimer totalement la dépendance des pays vis-à-vis de cette substance (grâce à la formation des utilisateurs finaux, à la coopération institutionnelle entre les utilisateurs et les agences de suivi, à l'application des réglementations, etc.).
- b) Le suivi étroit des utilisations du bromure de méthyle, notamment dans les applications sanitaires et préalables à l'expédition, est nécessaire pour éviter le détournement vers des utilisations réglementées.
- c) Des échanges continus avec les UNO sont impératifs pour les tenir informés des solutions de remplacement. Il n'est pas rare que les UNO des pays à faible volume de consommation aient très peu de connaissances sur le bromure de méthyle car elles n'ont jamais eu à s'en préoccuper.
- d) La bonne mise en œuvre des solutions de remplacement nécessite une coopération avec les douanes et les organismes chargés de l'agriculture, de la protection sanitaire et de la fumigation. La durée de la mise en œuvre des projets est essentiellement liée aux choix techniques et à leurs bonnes dissémination et adoption.
- e) Le partage des expériences et des leçons tirées au niveau régional (lors d'ateliers par exemple) est extrêmement utile en termes de sensibilisation et de durabilité de l'élimination. La formation est indispensable.
- f) Un large éventail de solutions de remplacement viables et efficaces a été recensé mais l'approvisionnement en matériaux et produits locaux pour remplacer les importations (coûteuses) est difficile.
- g) Certains pays confrontés à des problèmes internes (les récentes guerres en Afrique par exemple) ont besoin de réaliser des inventaires pour établir et caractériser leur consommation de bromure de méthyle.

12.4 Concernant les mesures nécessaires pour veiller à la durabilité de l'élimination (ou maintenir une consommation nulle) dans les pays à faible volume de consommation :

- a) Mécanismes de réglementation et interdiction des importations de bromure de méthyle pour diverses utilisations ; sensibilisation aux solutions de remplacement ; démonstration de l'utilisation de ces solutions (en particulier pour les applications après la récolte).
- b) Meilleure coordination institutionnelle sur le suivi et la communication de données concernant la fourniture et l'utilisation du bromure de méthyle.

Programmes régionaux de formation et initiatives de renforcement des capacités sur l'utilisation des solutions de remplacement.

- c) La coopération entre le PAC et les agences d'exécution est utile et bénéfique. Il serait bon de mettre en place au cours de cette phase un cadre de coopération stratégique pour aider les pays à éliminer leur consommation de bromure de méthyle en coopération avec les agences d'exécution. Ceci permettrait d'éliminer la consommation d'ici 2015 et de veiller au maintien de cette situation bien au-delà.

12.5 Concernant les efforts actuels et futurs en matière de diffusion de l'information et d'activités de sensibilisation au niveau régional/mondial :

- a) Une approche régionale est justifiée car les projets visant les pays à faible volume de consommation sont petits. Les régions ont par ailleurs souvent des exigences particulières en ce qui concerne le bromure de méthyle. L'approche régionale est préférable à l'approche individuelle en termes de rapport coût-efficacité et de facilité de transfert de technologies. Plusieurs activités régionales ont été concluantes (en Asie-Pacifique par exemple).
- b) Il pourrait être souhaitable d'encourager la création de sous-régions « sans bromure de méthyle » ou de parvenir à un consensus sur un calendrier d'élimination spécifique.
- c) Des documents d'information actualisés tels que des études de cas d'élimination du bromure de méthyle dans différents secteurs et différentes circonstances pourraient être particulièrement utiles.
- d) Des activités de sensibilisation et des mesures de suivi du bromure de méthyle restent nécessaires.

- - - -

**Annexe II****QUESTIONNAIRE SUR LES PAYS À FAIBLE VOLUME DE CONSOMMATION  
ET LES PROJETS ASSOCIÉS ENVOYÉ AUX AGENCES D'EXÉCUTION  
ET AUX AGENTS DU PAC CHARGÉS DE CETTE SUBSTANCE**

1. Quels ont été les critères utilisés lors de l'élaboration des projets d'assistance technique ou de formation dans les pays où la consommation est nulle ou inférieure à 5 tonnes ? (parties intéressées et/ou secteurs agricoles concernés, facteurs régionaux tels que pays limitrophes gros consommateurs, réglementations régionales, etc.).
2. Ces projets ont-ils contribué à la conformité ? Ont-ils évité une augmentation de la consommation ? L'approche et la couverture régionales ont-elles été appropriées ? Des mesures législatives (et réglementaires) ont-elles été élaborées et mises en œuvre ? Dans l'affirmative, sont-elles locales (spécifiques à un pays) ou régionales ? Ont-elles facilité la conformité et/ou l'élimination ?
3. Quelles sont les leçons tirées des activités entreprises pour les projets d'assistance technique, les modalités de mise en œuvre et les approches de gestion pour les faibles consommateurs ? Y a-t-il eu des retards ? Dans l'affirmative, quelles en ont été les principales raisons ? Quels problèmes ont été rencontrés lors de la mise en œuvre de ces projets ?
4. Quelles mesures ont été prises pour assurer la durabilité de l'élimination (consommation nulle) dans les pays à faible volume de consommation ? Par exemple, faisabilité technique et économique des solutions de remplacement proposées et/ou mises en œuvre dans le cadre des projets ainsi que facteurs institutionnels et politiques (accords, législation).
5. Les projets mondiaux et régionaux élaborés dans les années 1995-1998 sont généralement arrivés à terme. Les activités de diffusion de l'information et de sensibilisation au niveau régional/mondial devraient-elles uniquement être poursuivies par le PAC ? En association avec les agences d'exécution ? L'approche régionale est-elle appropriée ou des activités individuelles sont-elles mieux adaptées à cette étape du processus d'élimination (finale) du bromure de méthyle ?

- - - -





**Annex III**Table 1**MB BASELINE AND LATEST ODP CONSUMPTION LESS THAN 5 ODP TONNES**

Country	Status	Source	Year of Latest Consumption	Baseline	Latest Consumption
Afghanistan	Non-LVC	A7	2006	0.0	0.0
Albania	LVC	A7	2006	0.0	0.0
Algeria	Non-LVC	A7	2006	4.7	3.6
Antigua and Barbuda	LVC	A7	2006	0.0	0.0
Armenia	LVC	A7	2006	0.0	0.0
Bahamas	LVC	A7	2006	0.1	0.0
Bahrain	LVC	A7	2005	0.0	0.0
Bangladesh	Non-LVC	A7	2006	0.0	0.0
Barbados	LVC	A7	2006	0.1	0.0
Belize	LVC	A7	2006	0.0	0.0
Benin	LVC	A7	2005	0.0	0.0
Bhutan	LVC	CP	2006	0.0	0.0
Bolivia	LVC	A7	2006	0.6	0.0
Bosnia and Herzegovina	LVC	A7	2006	3.5	0.0
Botswana	LVC	A7	2006	0.1	0.0
Brunei Darussalam	LVC	A7	2006	0.0	0.0
Burkina Faso	LVC	A7	2006	0.0	0.0
Burundi	LVC	A7	2005	0.0	0.0
Cambodia	LVC	A7	2006	0.0	0.0
Cape Verde	LVC	A7	2005	0.0	0.0
Central African Republic	LVC	A7	2005	0.0	0.0
Chad	LVC	CP	2006	0.0	0.0
Comoros	LVC	A7	2006	0.0	0.0
Congo	LVC	CP	2006	0.9	0.0
Cook Islands	LVC	A7	2006	0.0	0.0
Democratic Republic of the Congo	Non-LVC	A7	2006	1.4	0.1
Djibouti	LVC	CP	2006	0.0	0.0
Dominica	LVC	A7	2006	0.0	0.0
El Salvador	LVC	A7	2006	0.0	0.0
Equatorial Guinea	LVC	A7	1998	0.0	0.0
Eritrea	LVC	A7	2005	0.5	0.0
Fiji	LVC	A7	2006	0.7	0.7
Gabon	LVC	A7	2006	0.0	0.0
Gambia	LVC	A7	2006	0.0	0.0
Ghana	LVC	A7	2006	0.0	0.0
Grenada	LVC	A7	2006	0.0	0.0
Guinea Bissau	LVC	A7	2006	0.0	0.0
Guyana	LVC	A7	2006	1.4	0.0
Haiti	LVC	A7	2006	0.0	0.0
India	Non-LVC	A7	2006	0.0	0.0
Jamaica	LVC	A7	2006	4.9	1.8
Kiribati	LVC	CP	2006	0.0	0.0
Kuwait	Non-LVC	A7	2006	0.0	0.0
Lao People's Democratic Republic	LVC	A7	2006	0.0	0.0
Lesotho	LVC	A7	2006	0.1	0.0
Liberia	LVC	A7	2006	0.0	0.0
Madagascar	LVC	A7	2006	2.6	0.0

## Annexe III

Country	Status	Source	Year of Latest Consumption	Baseline	Latest Consumption
Maldives	LVC	A7	2006	0.0	0.0
Mali	LVC	A7	2006	0.0	0.0
Marshall Islands	LVC	A7	2006	0.0	0.0
Mauritania	LVC	A7	2006	0.0	0.0
Mauritius	LVC	A7	2006	0.1	0.0
Micronesia (Federated States of)	LVC	A7	2005	0.0	0.0
Mongolia	LVC	A7	2006	0.0	0.0
Montenegro	LVC	A7	2006	0.0	0.0
Mozambique	LVC	A7	2005	3.4	0.9
Myanmar	LVC	A7	2006	3.4	0.0
Namibia	LVC	A7	2006	0.8	0.0
Nauru	LVC	A7	2006	0.0	0.0
Nepal	LVC	A7	2006	0.0	0.0
Nicaragua	LVC	A7	2006	0.4	0.0
Niger	LVC	A7	2006	0.0	0.0
Nigeria	Non-LVC	A7	2006	2.8	0.0
Niue	LVC	A7	2006	0.0	0.0
Oman	LVC	A7	2006	1.0	0.0
Palau	LVC	CP	2006	0.0	0.0
Panama	Non-LVC	CP	2006	0.0	0.0
Papua New Guinea	LVC	A7	2006	0.3	0.0
Paraguay	LVC	A7	2006	0.9	0.0
Peru	LVC	A7	2006	1.3	0.0
Qatar	LVC	A7	2006	0.0	0.0
Republic of Korea	Non-LVC	A7	2005	0.0	0.0
Rwanda	LVC	CP	2006	0.0	0.0
Saint Kitts and Nevis	LVC	A7	2006	0.3	0.0
Saint Lucia	LVC	A7	2006	0.0	0.0
Saint Vincent and the Grenadines	LVC	A7	2006	0.0	0.0
Samoa	LVC	A7	2006	0.0	0.0
Sao Tome and Principe	LVC	A7	2006	0.0	0.0
Seychelles	LVC	A7	2006	0.0	0.0
Sierra Leone	LVC	A7	2006	2.6	0.0
Singapore	LVC	A7	2006	5.0	1.2
Solomon Islands	LVC	CP	2006	0.0	0.0
Somalia	LVC	A7	2006	0.5	0.0
Sri Lanka	Non-LVC	A7	2006	4.1	0.0
Sudan	Non-LVC	A7	2006	3.0	1.8
Suriname	LVC	A7	2006	0.0	0.0
Swaziland	LVC	A7	2006	0.6	0.0
Togo	LVC	A7	2006	0.0	0.0
Tonga	LVC	A7	2005	0.2	0.0
Trinidad and Tobago	LVC	A7	2006	1.7	0.4
Turkmenistan	LVC	A7	2006	0.0	0.0
Tuvalu	LVC	A7	2005	0.0	0.0
United Republic of Tanzania	LVC	A7	2006	0.0	0.0
Vanuatu	LVC	A7	2005	0.2	0.0

Table 2

**MB BASELINE LESS THAN 5 ODP TONNES AND LATEST CONSUMPTION  
MORE THAN 5 ODP TONNES**

Country	Status	Source	Year of latest consumption	Baseline	Latest consumption
Saudi Arabia	Non-LVC	A7	2005	0.6	27.6

Table 3

**NO MB BASELINE REPORTED AND LATEST CONSUMPTION  
LESS THAN 5 ODP TONNES**

Country	Status	Source	Year of latest consumption	Baseline	Latest consumption
Angola	LVC	CP	2006	NDR	0.0
Guinea	LVC	A7	2005	NDR	0.0

Table 4

**MB BASELINE MORE THAN 5 ODP TONNES AND LATEST CONSUMPTION  
LESS THAN 5 ODP TONNES**

Country	Status	Source	Year of latest consumption	Baseline	Latest consumption
Colombia	Non-LVC	A7	2006	110.1	0.0
Cote d'Ivoire	LVC	A7	2006	8.1	0.0
Croatia	LVC	A7	2006	15.7	0.0
Democratic People's Republic of Korea	Non-LVC	CP	2006	30.0	0.0
Ethiopia	LVC	CP	2006	15.6	0.0
Kyrgyzstan	LVC	A7	2006	14.2	2.7
Malawi	LVC	A7	2006	112.7	0.0
Pakistan	Non-LVC	A7	2006	14.0	0.0
Republic of Moldova	LVC	A7	2006	7.0	0.0
Romania	Non-LVC	A7	2005	111.5	0.0
Senegal	LVC	A7	2006	53.2	0.0
Serbia	Non-LVC	A7	2006	8.3	0.0
The Former Yugoslav Republic of Macedonia	Non-LVC	A7	2006	12.2	-0.3
Uganda	LVC	A7	2006	6.3	0.0
United Arab Emirates	Non-LVC	A7	2005	7.2	0.0
Venezuela (Bolivarian Republic of)	Non-LVC	A7	2005	10.3	0.0

Table 5

**ARTICLE 5 COUNTRIES THAT HAVE NOT RATIFIED  
THE COPENHAGEN AMENDMENT**

<b>Country</b>	<b>Status</b>	<b>Source</b>	<b>Year of latest consumption</b>	<b>Baseline</b>	<b>Latest consumption</b>	<b>Ratified Copenhagen Amendment</b>	<b>Category</b>
Brunei Darussalam	LVC	A7	2006	0.0	0.0	No	Baseline & Latest Consumption < 5
Central African Republic	LVC	A7	2005	0.0	0.0	No	Baseline & Latest Consumption < 5
Gambia	LVC	A7	2006	0.0	0.0	No	Baseline & Latest Consumption < 5
Lesotho	LVC	A7	2006	0.1	0.0	No	Baseline & Latest Consumption < 5
Myanmar	LVC	A7	2006	3.4	0.0	No	Baseline & Latest Consumption < 5
Nepal	LVC	A7	2006	0.0	0.0	No	Baseline & Latest Consumption < 5
Turkmenistan	LVC	A7	2006	0.0	0.0	No	Baseline & Latest Consumption < 5
Ethiopia	LVC	CP	2006	15.6	0.0	No	Baseline > 5 - Latest Consumption < 5
Angola	LVC	CP	2006	NDR	0.0	No	No Baseline - Latest Consumption < 5
Guinea	LVC	A7	2005	NDR	0.0	No	No Baseline - Latest Consumption < 5

**OVERVIEW OF GLOBAL AND REGIONAL PROJECTS FOR MB PHASE-OUT**

Code	Agency	Status	Type	Sector	Project Title	ODP To Be Phased Out	ODP Phased Out	Date Approved	Approved Planned Date of Completion	Date Completed	Planned Date of Completion for Ongoing Projects	Funds Approved	Funds Returned	Funds Disbursed	PCRs Received
GLO/FUM/19/TAS/93	UNEP	FIN	TAS	FUM	Produce a video on methyl bromide alternatives	0.0	0.0	May-96	Dec-96	Mar-99		70,000	0	70,000	X
GLO/FUM/19/TRA/94	UNEP	FIN	TRA	FUM	Develop a technical brochure on methyl bromide	0.0	0.0	May-96	Dec-96	Dec-98		25,000	0	25,000	X
GLO/FUM/23/TAS/150	UNEP	FIN	TAS	FUM	Technical sourcebook of methyl bromide alternatives	0.0	0.0	Nov-97	Nov-98	Dec-01		100,000	0	100,000	X
GLO/FUM/23/TAS/151	UNEP	FIN	TAS	FUM	Handbook for NOUs reducing reliance on methyl bromide	0.0	0.0	Nov-97	Nov-98	Feb-99		100,000	0	100,000	X
GLO/FUM/24/TAS/155	UNEP	FIN	TAS	FUM	Compilation of legislations for regulatory authorities from Article 5 countries that discourage methyl bromide use and promote alternatives	0.0	0.0	Mar-98	Jun-99	Dec-99		50,000	0	50,000	X
GLO/FUM/24/TAS/156	UNEP	FIN	TAS	FUM	Technical and institutional resources for methyl bromide alternatives projects	0.0	0.0	Mar-98	Oct-98	Sep-99		30,000	0	30,000	X
GLO/FUM/24/TAS/157	UNEP	FIN	TAS	FUM	Methyl bromide information kit	0.0	0.0	Mar-98	Mar-99	Dec-98		60,000	0	60,000	X
GLO/FUM/24/TAS/160	UNEP	FIN	TAS	FUM	Compilation of case studies on commercial, low-impact methyl bromide alternatives successfully implemented	0.0	0.0	Mar-98	Mar-99	Sep-00		40,000	0	40,000	X
GLO/FUM/25/TRA/161	Germany	FIN	TRA	FUM	Travel expenses for participants to attend a regional workshop on methyl bromide alternatives for North African countries (Algeria, Egypt, Jordan, Lebanon, Morocco, Syria, Tunisia)	0.0	0.0	Jul-98	Jun-99	Jun-98		33,000	0	33,000	X
GLO/FUM/27/TRA/178	UNEP	FIN	TRA	FUM	Development of training manuals for extension workers	0.0	0.0	Mar-99	Oct-01	Dec-01		50,000	-4,000	46,000	X
GLO/FUM/27/TRA/179	UNEP	FIN	TRA	FUM	National farmer's training and establishment of Farmer's Field School (FFS)	0.0	0.0	Mar-99	Apr-01	Dec-01		60,000	-4,000	56,000	X
GLO/FUM/29/TAS/187	UNEP	FIN	TAS	FUM	Preparation of how-to crop manual on adopting methyl bromide alternatives for cut flowers	0.0	0.0	Nov-99	Nov-00	Dec-01		20,000	0	20,000	X
GLO/FUM/30/TAS/211	UNEP	FIN	TAS	FUM	Policy development assistance to prevent future methyl bromide growth in low methyl bromide-consuming countries	0.0	0.0	Mar-00	Mar-01	May-01		200,000	0	200,000	X
GLO/FUM/37/TRA/240	Israel	FIN	TRA	FUM	International methyl bromide compliance assistance workshop (Bahamas, Barbados, Bosnia, Congo, Ecuador, Ethiopia, Moldova, Mexico, and Zambia)	0.0	0.0	Jul-02	Mar-03	Dec-02		98,300	-64,177	34,123	X

## Annex IV

Code	Agency	Status	Type	Sector	Project Title	ODP To Be Phased Out	ODP Phased Out	Date Approved	Approved Planned Date of Completion	Date Completed	Planned Date of Completion for Ongoing Projects	Funds Approved	Funds Returned	Funds Disbursed	PCRs Received
AFR/FUM/16/TRA/10	UNEP	FIN	TRA	FUM	Regional workshop on methyl bromide for English-speaking African countries	0.0	0.0	Mar-95	Mar-96	Sep-95		100,000	0	100,000	X
AFR/FUM/17/TAS/14	Australia	FIN	TAS	FUM	Replacement of methyl bromide with non-ozone depleting alternative in grain storage	0.0	0.0	Jul-95	Jan-96	Oct-95		38,896	0	38,896	X
AFR/FUM/17/TAS/15	UNDP	FIN	TAS	FUM	Methyl bromide data collection for Africa	0.0	0.0	Jul-95	Jan-96	Apr-98		179,850	0	179,850	X
AFR/FUM/21/TRA/18	UNEP	FIN	TRA	FUM	Regional survey and workshop on methyl bromide for French-speaking African countries	0.0	0.0	Feb-97	Feb-98	Apr-98		275,000	0	275,000	X
AFR/FUM/27/TRA/23	UNEP	FIN	TRA	FUM	Regional training of trainer courses for extension workers	0.0	0.0	Mar-99	Oct-01	Dec-01		80,000	-16,044	63,956	X
AFR/FUM/27/TRA/24	UNEP	FIN	TRA	FUM	Regional training workshops on policy development	0.0	0.0	Mar-99	Mar-00	Dec-99		130,000	0	130,000	X
AFR/FUM/34/TRA/28	UNEP	COM	TRA	FUM	Regional workshop on the experiences of use of methyl bromide alternatives evaluated under the Multilateral Fund	0.0	0.0	Jul-01	Jul-02	Mar-04		80,000	-4,610	51,634	X
AFR/FUM/38/TAS/32	UNDP	ONG	TAS	FUM	Technical assistance for methyl bromide reductions and formulation of regional phase out strategies for low volume consuming countries	1.5	1.0	Nov-02	Feb-06		Jan-08	550,000	0	362,472	
ASP/FUM/17/TAS/19	UNDP	FIN	TAS	FUM	Methyl bromide data collection for Asia and the Pacific	0.0	0.0	Jul-95	Jan-96	Mar-96		102,000	-64,974	37,026	X
ASP/FUM/17/TRA/18	UNEP	FIN	TRA	FUM	Regional workshop on methyl bromide for Asia and the Pacific	0.0	0.0	Jul-95	Jan-96	Nov-95		82,500	0	82,500	X
ASP/FUM/34/TRA/43	UNEP	FIN	TRA	FUM	Regional workshop on the experiences of use of methyl bromide alternatives evaluated under the Multilateral Fund	0.0	0.0	Jul-01	Jun-02	Dec-03		80,000	-13,239	66,761	X
LAC/FUM/17/TAS/14	UNDP	FIN	TAS	FUM	Methyl bromide data collection for Latin America and the Caribbean	0.0	0.0	Jul-95	Jan-96	Mar-96		57,700	0	57,700	X
LAC/FUM/17/TRA/13	UNEP	FIN	TRA	FUM	Regional workshop on methyl bromide for Latin America and the Caribbean	0.0	0.0	Jul-95	Jan-96	Nov-95		120,000	0	120,000	X
LAC/FUM/27/TRA/30	UNEP	FIN	TRA	FUM	Regional training workshop on policy development	0.0	0.0	Mar-99	Mar-00	Apr-00		130,000	0	130,000	X
LAC/FUM/27/TRA/32	UNEP	FIN	TRA	FUM	Regional training of trainer courses for extension workers	0.0	0.0	Mar-99	Oct-01	Dec-01		80,000	-4,000	76,000	X
LAC/FUM/47/TAS/37	Spain	ONG	TAS	FUM	Policy assistance to support the methyl bromide phase-out with special focus in Guatemala and Honduras	0.0	0.0	Nov-05	Dec-07		Jul-07	80,000	0	74,000	

**OVERVIEW OF INDIVIDUAL PROJECTS IN MB-LVC COUNTRIES**

Code	Agency	Status	Type	Sector	Project Title	ODP To Be Phased Out	ODP Phased Out	Date Approved	Approved Planned Date of Completion	Date Completed	Planned Date of Completion for Ongoing Projects	Funds Approved	Funds Returned	Funds Disbursed	PCRs Received
ALG/FUM/50/TAS/65	UNIDO	ONG	TAS	FUM	Technical assistance to phase out methyl bromide in pulses disinfestations	1.6	0.0	Nov-06	Nov-07		Nov-07	51,000	0	0	
BOT/FUM/25/DEM/05	UNIDO	FIN	DEM	FUM	Three alternatives to the use of methyl bromide: non-soil cultivation techniques, bio-fumigation with solarization, and application of various mixtures of other chemicals in low dose	0.0	0.0	Jul-98	Aug-00	Dec-04		146,300	0	146,300	X
BKF/FUM/34/TRA/14	UNIDO	FIN	TRA	FUM	Workshop to raise awareness on use of methyl bromide in tobacco cultivation	0.0	0.0	Jul-01	Aug-02	Dec-02		30,000	-7,497	22,467	X
KAM/FUM/46/TAS/10	UNIDO	COM	TAS	FUM	Training and awareness workshop in the fumigants sector (methyl bromide)	0.0	0.0	Jul-05	Jul-06	Jul-06		30,000	0	27,173	
ELS/FUM/45/TAS/18	UNIDO	ONG	TAS	FUM	Training and awareness workshop in the fumigants sector (methyl bromide)	0.0	0.0	Apr-05	Apr-06		Jul-07	40,000	0	18,625	
FIJ/FUM/47/TAS/13	UNEP	ONG	TAS	FUM	Technical assistance project to install alternatives, achieve compliance and phase-out methyl bromide	0.0	0.0	Nov-05	Dec-08		Mar-08	65,000	0	65,000	
FIJ/FUM/47/TAS/17	UNDP	ONG	TAS	FUM	Technical assistance project to install alternatives, achieve compliance and phase-out methyl bromide	2.1	0.0	Nov-05	Dec-08		Dec-08	50,000	0	10,021	
GHA/FUM/37/TRA/18	UNDP	COM	TRA	FUM	Training programme for terminal phase-out of methyl bromide use, excluding QPS applications	6.3	6.0	Jul-02	Aug-05	Dec-06		101,550	0	100,751	
JAM/FUM/47/TAS/22	Canada	ONG	TAS	FUM	Technical assistance to phase-out the use of methyl bromide	1.2		Nov-05	Dec-07		Apr-08	55,530	0	22,417	
MAG/FUM/45/TAS/09	UNIDO	COM	TAS	FUM	Training and awareness workshop in the fumigants sector (methyl bromide)	0.0	0.0	Apr-05	Apr-06	Dec-06		40,000	0	31,919	
MLI/FUM/36/TRA/12	UNIDO	FIN	TRA	FUM	Preparation of an awareness workshop in the methyl bromide sector	0.0	0.0	Mar-02	Apr-03	Jul-03		30,000	-596	29,357	X

Code	Agency	Status	Type	Sector	Project Title	ODP To Be Phased Out	ODP Phased Out	Date Approved	Approved Planned Date of Completion	Date Completed	Planned Date of Completion for Ongoing Projects	Funds Approved	Funds Returned	Funds Disbursed	PCRs Received
NIC/FUM/45/TAS/12	UNIDO	COM	TAS	FUM	Training and awareness workshop in the fumigants sector (methyl bromide)	0.0	0.0	Apr-05	Apr-06	Dec-06		30,000	0	18,866	X
NIR/FUM/34/TAS/90	UNEP	FIN	TAS	FUM	Enhancing the capability of local agricultural organizations and non-governmental organizations in methyl bromide communication	0.0	0.0	Jul-01	Jul-02	Jul-03		25,000	-16,990	8,010	X
OMA/FUM/44/TRA/10	UNIDO	COM	TRA	FUM	Awareness workshop and training on methyl bromide alternatives	0.0	0.0	Dec-04	Dec-05	Sep-06		35,000	0	32,841	
PAN/FUM/36/TRA/16	UNIDO	FIN	TRA	FUM	Preparation of an awareness workshop on methyl bromide	0.0	0.0	Mar-02	Apr-03	Oct-02		30,000	-5,344	24,617	X
PAR/FUM/47/TAS/15	Spain	ONG	TAS	FUM	Technical assistance to phase-out the use of methyl bromide	0.2		Nov-05	Dec-07		Dec-07	40,000	0	0	
PER/FUM/31/INV/28	UNDP	FIN	INV	FUM	Phase-out of methyl bromide in soil fumigation	4.0	4.0	Jul-00	Aug-03	Dec-04		209,770	0	209,770	
STK/FUM/50/TAS/11	UNEP	ONG	TAS	FUM	Technical assistance to phase out the use of methyl bromide	0.8	0.0	Nov-06	Nov-07		Nov-07	20,000	0	0	
SIL/FUM/47/TAS/12	UNEP	ONG	TAS	FUM	Methyl bromide communication programme	0.4	0.0	Nov-05	Dec-07		Dec-07	50,000	0	31,250	
SRL/FUM/27/DEM/13	UNDP	ONG	DEM	FUM	Alternatives to methyl bromide for eradication of tea nematodes in Sri Lanka	3.9	3.0	Mar-99	Apr-01		Oct-07	310,200	0	207,756	
SRL/FUM/38/TAS/21	UNDP	ONG	TAS	FUM	Methyl bromide phase-out for all remaining uses excluding QPS applications	3.3	2.0	Nov-02	Nov-05		Oct-07	130,000	0	129,478	
TRI/FUM/49/TAS/19	Canada	ONG	TAS	FUM	Technical assistance to phase out the use of methyl bromide	0.1		Jul-06	Jan-08		Dec-08	30,000	0		

### **OVERVIEW OF INDIVIDUAL PROJECTS WITH AGREED CONDITIONS**

Code	Agency	Status	Type	Sector	Project Title	ODP To Be Phased Out	ODP Phased Out	Date Approved	Approved Planned Date of Completion	Date Completed	Planned Date of Completion for Ongoing Projects	Funds Approved	Funds Returned	Funds Disbursed	PCRs Received
BOL/FUM/35/INV/16	UNDP	ONG	INV	FUM	Terminal methyl bromide phase-out, excluding QPS applications	1.5	2	Dec-01	Dec-05		Jun-07	221,032	0	202,346	
BHE/FUM/41/INV/17	UNIDO	COM	INV	FUM	Phase-out of methyl bromide in tobacco seedling vegetables and flower production sector	11.8	11.8	Dec-03	Dec-06	Dec-06		229,000	0	221,042	X